

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

BOIS DE LA PIERRE

6 – ANNEXES

6.1 – ANNEXES SANITAIRES

6.1.3 – COLLECTE DES DECHETS

ELABORATION

Arrêté	Enquête Publique	Approuvé
23 février 2024		

LA COLLECTE ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères et assimilés est gérée par la **Communauté de Communes du Volvestre**.

En 2014, 11 200 tonnes de déchets ont été collectés sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cela représente une moyenne de 470 kg de déchets ménagers par personne et par an.

A Bois de la Pierre, la **collecte des ordures ménagères** s'effectue une fois par semaine, le mardi. La **collecte du tri sélectif** s'effectue quant à lui une fois tous les quinze jours, le lundi des semaines paires.

La commune dispose également de **trois colonnes à verre** situées dans le centre-bourg, sur les berges du lac de Peyssies et route du Château.



Collecteur de verre au lac de Peyssies

La Communauté de Communes est également en charge des **deux déchèteries** situées à Carbonne et à Montesquieu-Volvestre. Les habitants de Bois de la Pierre y ont accès sur présentation d'une carte délivrée par la mairie.

En complément, chaque commune bénéficie de **deux ramassages par an** pour la collecte des encombrants.

